

Dossier Technique :
LE SANGLIER
PAGES 1-2-3-4
5-6

LETTRE D'INFORMATION DE LA
FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

LETTRE N° 003
MARS 2001



Cette lettre traite essentiellement du sanglier. Gibier noble et emblématique de notre région, il a peu à peu remplacé le pauvre lapin de garenne, toujours mal en point depuis un demi-siècle. Il est devenu le gibier populaire par excellence. Sa chasse collective est conviviale, elle lie les chasseurs des villages et entraîne dans une passion partagée ruraux et urbains. Dans certains hameaux, la battue est, à la mauvaise saison, le dernier espace de vie collective comme autrefois la messe du dimanche et l'apéritif qui lui faisait suite. Sans le sanglier, combien resterait-il de chasseurs dans notre département ?

*Plus que toutes les autres, cette chasse se pratique dans la passion. Dès que les chiens se récrient, le cœur accélère, l'adrénaline monte, chacun espère être l'heureux élu... Ces instants d'attente fiévreuse peuvent se terminer par un drame, il suffit pour cela d'une toute petite erreur. **D'où la nécessité de bien définir chaque poste avant le chargement de l'arme :** angles de tir, zones de tir fichant etc... Certes la saison de chasse qui vient de se terminer s'est déroulée sans accident ; ce n'est pas une raison pour nous laisser aller aux errements anciens. Inlassablement, efforçons-nous, tous ensemble à mieux appliquer les règles de sécurité.*

*Y-a-t-il trop de sangliers en Aveyron ? Oui, oui, oui, disent certains exploitants agricoles, victimes des vermills et des boutis de notre cochon. On les comprend ; voir ses récoltes dévastées, ses prairies défoncées est insupportable. Non, disent certains chasseurs, si on accentue la pression de chasse, on met en péril la population de sangliers. Qui a raison ? En fait, il n'y a pas **une population à gérer dans le département, mais, chaque massif a ses propres problèmes**, quelquefois compliqués par des échanges avec des départements limitrophes. L'Avenir est certainement aux **Unités de Gestion** par massif associant agriculteurs et chasseurs afin de parler enfin de chasse et non plus d'abattage. Nous avons rencontré Robert SAUVAIRE et Michel BRAJON qui nous ont fait part de la réussite de l'association qu'ils ont créée dans le canton de Nant.*

Bien entendu, notre lettre comporte une fiche technique. En quatre pages, Bernard BOURGEON a résumé avec densité et précision l'essentiel de l'anatomie et des mœurs du sanglier.

Et l'Agrainage ? Agrainer, nous jamais ! disent certains, y compris ceux qui chassent dans des Massifs forestiers où les châtaignes et les glands ont la merveilleuse particularité de se transformer en maïs dans l'estomac des cochons dépouillés. Malheureusement, le « nourrissage » au maïs existe, domestiquant en quelques mois une population. Cette pratique doit disparaître. Par contre, correctement effectué, l'agrainage constitue une des techniques de protection des dégâts.

Notre dossier ne serait pas complet si nous ne parlions pas de la nouvelle loi chasse. A compter du 1^{er} Juillet 2001, chaque Fédération gèrera, sur son territoire, les indemnisations de dégâts de gibier, auparavant traitées sous couvert de l'O.N.C. Nous devrions entrer dans le nouveau processus sans gros problèmes. Pour optimiser la prévention, l'embauche d'agents de développement est en cours. Ils auront une mission de conseil et de service auprès des associations sous contrat avec la Fédération.

La prochaine lettre sera consacrée au compte rendu de l'Assemblée Générale qui aura lieu le 28 Avril 2001.

Les brèves... Les brèves... Les brèves... Les brèves...

EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER 2001

Les sessions à l'examen du permis de chasser 2001 sont les suivantes :

- Dimanche 29 Avril 2001
- Samedi 16 Juin 2001
- Samedi 1^{er} septembre 2001-03-05

Les dossiers d'inscription seront à retirer auprès de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron à partir du **15 Mars 2001**.

au siège de la Fédération

Rue de Rome- Bourran- B.P. 711- 12007 RODEZ Cedex ☎ 05.65.73.57.20

Des cassettes vidéo de préparation peuvent être prêtées et des séances de préparation gratuites seront organisées et portées à la connaissance des candidats inscrits.

BREVET GRAND GIBIER

Le Brevet Grand Gibier 2001 aura lieu le Samedi 16 Juin 2001.

Inscription auprès de l'ADCGG - Vinnac - 12190 ESTAING ☎ 05.65.48.03.49

Des séances de préparation gratuites seront assurées :

- ⇒ 20 Avril 2001
- Les Vendredis ⇒ 11 et 18 Mai 2001
- ⇒ 1^{er}, 8 et 15 Juin 2001

au siège de la Fédération des Chasseurs de 19 H 30 à 22 H 00.

RESULTATS CONCOURS AFACCC

Classement	LAPINS	CHEVREUILS	LIEVRES
1	M. MARCEROU (34) (Bassets Bleus)	M. BAUDY (12) (Beagles Harrier)	M. GUIZARD (12) (Bleus de Gascogne)
2	M. CRISTOL (12) (Beagles)	M. PETIT (12) (Grand Gascon)	M. ASPECT (65) (Bleus, G B, Ariège)
3	M. DOUBLET (33) (Bleus) M. MARRE (12) (Petits Bleus)	M. MARTY (P. Gascons, Griffons bleus)	M. FOURNES (31) (Anglos)



A lire

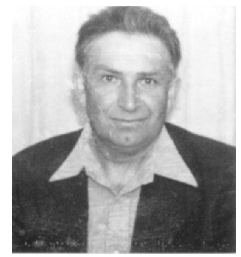


Lu pour vous : - Dictionnaire amoureux de la chasse Dominique - VENNER - Plon éditeur

Ce gros bouquin de 600 pages n'est évidemment pas un simple dictionnaire de la chasse. C'est une déclaration d'amour à toutes les formes de chasse. Erudit, historien, poète, l'auteur nous fait vivre dans notre corps et dans notre âme toutes ses sensations de chasseur. Mais l'ouvrage va bien au-delà : il replace et justifie la chasse dans toutes les sociétés, de l'origine de l'homme à nos jours. L'auteur a une tendresse particulière pour l'approche du Grand gibier, c'est un « guetteur d'ombres ».

(«Le guetteur d'ombres» est un magnifique roman de Pierre Moinot dont l'action se situe dans les Vosges).

ENTRETIEN AVEC : Robert SAUVAIRE, Président de l'Association des Chasseurs pour la Prévention des Dégâts de Grand Gibier



FDC12 : *Robert SAUVAIRE, quels étaient vos objectifs initiaux en fondant cette Association ?*

R. S. : *Nous avons des dégâts de sangliers très importants et les relations entre le monde agricole et les chasseurs étaient mêmes tendues et sans arrêts conflictuelles. Il nous a semblé que cette situation n'était pas forcément inéluctable et nous avons tenté quelque chose, dans l'INTÉRÊT DE TOUS, d'où cette Association.*

FDC12 : *Les exploitants agricoles y sont représentés, à côté des chasseurs ?*

R. S. : *Bien entendu, notre organisation gérée par la loi de 1901 se compose d'un collège comprenant :*

- *Les Associations titulaires d'un droit de chasse (y compris l'ONF)*
- *Un Administrateur de FDC12, actuellement Monsieur LAPEYRE*
- *Un Délégué des agriculteurs par commune à titre consultatif. Chaque Association de chasseurs dispose d'un représentant titulaire et d'un suppléant.*

FDC12 : *Sur quel territoire intervenez-vous ?*

R.S. : *Nous regroupons 7 communes : La Cavalerie, la Couvertoirade, l'Hospitalet du Larzac, Nant, St Jean du Bruel, Sauclières et, avec Pierrefiche du Larzac, une partie de Laroque Ste Marguerite, soit 33 000 hectares. Nous intervenons également dans les 800 hectares de territoire gardois gérés par l'ACCA de St Jean du Bruel.*

FDC12 : *Combien de chasseurs, quel tableau de sangliers ?*

R.S. : *Environ 600 chasseurs. Le tableau de sangliers est variable. Après une pointe à 1 100 en 1998/1999, il est retombé à 600 en 1999/2000 et se situera aux alentours de 800 cette saison. Mon impression est qu'il y a encore pas mal de sangliers sur le terrain en fin de chasse.*

FDC12 : *Quelles sont vos ressources ?*

R.S. : *Modestes, compte tenu du problème. Chaque Association de chasseurs adhérente verse une cotisation et nous organisons des manifestations du genre loto ou tombola. Notre budget est de 18 000 à 20 000 Francs par an. Nous n'avons reçu aucune aide des collectivités locales ou territoriales. Bien entendu nous bénéficions des subventions de la FDC12 sur tout le matériel de protection. Je me permets d'ailleurs de suggérer qu'un petit plus soit accordé par la Fédération à des organisations comme la notre... L'achat d'une débroussailleuse, de l'ordre de 15 000 F a pesé très lourd dans nos finances. Nous avons demandé un effort aux Associations de chasseurs, sous forme de prêts, que nous avons remboursés peu à peu.*

FDC12 : *Comment intervenez-vous sur le terrain ?*

R.S. : *Nous fournissons aux associations de chasseurs le matériel de protection des récoltes. La pose des clôtures est effectuée par les chasseurs locaux avec, en général, la participation de l'agriculteur concerné. Il nous arrive même de poser des clôtures sur des terrains non cédés aux Associations de chasseurs. Notre but essentiel est de **prévenir les dégâts** dans notre secteur.*

FDC12 : *Avez-vous mesuré l'efficacité de votre action par comparaison du montant des dégâts par sanglier prélevé ?*

R.S. : *Difficile de répondre mathématiquement à cette question. Il y a chez nous un problème de discrétion sur les indemnités. Nous avons cependant la conviction qu'elles sont loin de suivre les tableaux de sangliers.*

FDC12 : Outre la protection des cultures, votre Association participe-t-elle à la gestion des populations de sangliers ?

R.S. : Nous agissons dans ce sens. Nous nous réunissons au minimum 4 fois par an, avant, pendant et après la chasse pour essayer d'évaluer l'importance des populations. Après discussion, nous définissons des orientations mais nous laissons le soin à chaque Association de pratiquer ses prélèvements sur son territoire. Nous respectons le principe suivant : chacun est maître chez soi.

FDC : Peut-on dire que le territoire géré correspond à une seule population de sangliers, avec des déplacements d'une commune à l'autre ?

R.S. : Si l'on excepte certaines bordures comme une partie de la commune de St Jean du Bruel en contact avec le massif de l'Aigoual, l'Unité de territoire cynégétique existe avec des problèmes assez semblables sur tout le terrain, c'est un Massif assez homogène.

FDC12 : Suivant une formule à la mode, avez-vous le sentiment d'avoir contribué à créer une « chasse apaisée » ?

R.S. : C'est incontestable le point le plus positif de notre action. On constate que les différentes Associations de chasseurs membres de notre organisation ont trouvé par son intermédiaire un terrain de conciliation entre elles et avec le monde agricole. La tolérance progresse, les conflits sont abordés au cours de nos différentes réunions et trouvent la plupart du temps des solutions amiables. Le contact entre chasseurs et agriculteurs lors de la pose et de l'entretien des clôtures crée un climat de confiance et surtout de compréhension réciproque.

FDC12 : On se rend compte, à votre écoute, que l'Association que vous présidez fonctionne harmonieusement. Envisagez-vous de l'étendre à des territoires voisins ?

R.S. : Nous pensons que notre territoire - en gros un canton - constitue la taille idéale. Au-delà notre efficacité serait moindre.

Pour tout renseignement complémentaire : Bernard BLANCHY : 05.65.73.57.20

LE MOT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION GRAND GIBIER



De tous les animaux qui hantent nos bois le sanglier est, sans nul doute, le plus mystérieux, le moins connu et par conséquent le plus intéressant à chasser.

Peut-être aussi parce qu'entouré de légendes et d'histoires, toutes plus piquantes ou dramatiques les unes que les autres, il est très difficile à observer autrement que mort ou furtivement dans la ligne de mire de la carabine du chasseur.

Les densités de plus en plus fortes dans notre département amènent de plus en plus de chasseurs à le traquer.

Attiré à coup de grands seaux de maïs, tiré à tous feux, sans se soucier des conséquences, il porte dans ses soies la querelle des hommes que la convoitise de sa venaison ou la scormanina en fait de lui la « bête noire ».

Un peu de connaissance et de gestion sans parler de diplomatie ou de responsabilité résoudrait, j'en suis persuadé, beaucoup de problèmes liés à sa présence.

Je ne parlerai pas ici de notre adresse ou de notre éthique, car pour 8 000 sangliers prélevés, combien disparaissent lamentablement au fond de nos forêts sans avoir fait l'objet de contrôles de tirs et de recherches (moins de 10 recherches officielles pour la dernière saison).

Alors, chasseurs de goretts et autres tartarins, apprenons à mieux le connaître pour mieux le chasser et que raisonne encore la musique de nos courants qui fait monter en nous, le long de la colonne vertébrale, ce petit frisson que nous connaissons tous.

Christian VIGUIER